

**Arrêté du 23 mai 2016 relatif à la composition du comité technique de proximité
de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud
NOR : JUSF1613798A**

La directrice interrégionale Sud,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Sont élus représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Renaud SERAYSSOL	M. Redouane DICH

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Marie-Julie BOUCAYS	Mme Aurore TREPP
M. Abdelkader BEDJGHIT	M. William TROY

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Julien TORRES	M. Jérôme CASTERAN
Mme Cécile REUS ép FORTUNATO	Mme Marie LAFOSSE
Mme Laurence PORTES	M. David TORRES
M. Christophe SCHMUTZ	Mme Sophie GHESLIN
Mme Ludivine PION	M. Vito FORTUNATO

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Pierre ALAYRANGUES	Mme Françoise SEIGNEURIN
Mme Cécile SIBARI	M. Philippe ROUSSELOT

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 mai 2016.

La directrice interrégionale de la protection
judiciaire de la jeunesse Sud,

Nicole LORENZO